

2B Immobilier

BAREME D'HONORAIRES DES TRANSACTIONS

Pour tous types de mandat :

Entre 0 € et 200 000 € du prix hors honoraires = 10 000 € TTC maximum

A partir de 200 000€ du prix hors honoraires= jusqu'à 7% TTC maximum

Pour les terrains = 10 %TTC maximum

Tarif applicable pour les mandats enregistrés à partir du 11/07/2023.

Honoraires à la charge du mandant (une note d'honoraires sera remise pour toute transaction).

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par la SAS 2B Immobilier

En application De l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommations par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires TTC charges propriétaires : 7.5 % du loyer annuel charges comprises

Honoraires TTC charges locataires : 7.5 % du loyer annuel charges comprises

(Plafonné pour le locataire à 10€/m² pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail à 3€/m²pour la réalisation de l'état des lieux).

BAREME D'HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Gestion hors assurance loyers impayés : 6.7% TTC du loyer mensuel charges comprises

Gestion avec assurance loyers impayés : 8.8% TTC du loyer mensuel charges comprises